

Nombre de membres :

En exercice 15
Présents 13
Pouvoirs 01
Votants 14

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai à 19h00

les membres du Conseil Municipal se sont réunis à dix-neuf heures à la salle du Conseil Municipal en séance publique, sous la présidence de Mme Sandrine LION, Maire

Date de convocation : 20 mai 2026

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :

Étaient présents : BLAZY Thierry, CHEVREUX Carole, DELARUE Laure, DESCAMPS Claire, DUJARDIN Stéphane, GALLÉ Benoît, HUAULT Sylvie, IDMONT Audrey, JEUNIEUX Pascal, JOUBERT Jean-Paul, LAURENT Fabien, LION Sandrine, REILLE Marielle,

Étaient absents avec pouvoir : FOULOGNE Sophie (Pouvoir à JOUBERT Jean-Paul),

Étaient absents : TOURNEUX Florian.

Secrétaire de séance : DELARUE Laure

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2026
2. Règlement intérieur du Conseil Municipal
3. Désignation d'un représentant pour le label « Le Plus Beau Village de France »
4. AGGLO – Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
5. SIEMML – Versement d'un fonds de concours pour la réparation de l'éclairage public
6. Questions diverses.

Le Conseil Municipal désigne DELARUE Laure comme secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28/04/2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2026, est approuvé à :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Délibération n°2026-05-45

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Madame le Maire expose :

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal mais également les moyens mis à la disposition des élus municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE le règlement intérieur joint en annexe.

3. Délibération n°2026-05-46

Désignation d'un représentant pour le label « Les Plus Beaux Villages de France »

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune de Fontevraud-l'Abbaye adhère au label « Les Plus Beaux Villages de France ».

Il convient de désigner un représentant de la Commune.

Pour ces désignations, l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, par dérogation au premier alinéa, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le scrutin public à main levée.

Se portent candidats :

- Madame HUAULT Sylvie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **désigne** le représentant suivant :

- Madame HUAULT Sylvie.

Pour représenter la commune de Fontevraud-l'Abbaye au sein du label « Les Plus Beaux Villages de France ».

4. Délibération n°2026-05-47

AGGLO – Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SPSaumur/Interco/2020/01 du 10 janvier 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Madame le Maire expose qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre un EPCI et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

La CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

En date du 21 mai 2026, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a défini pour sa nouvelle mandature le nombre de représentant au sein de sa CLECT.

Le rôle de cette Commission est d'évaluer la charge nette transférée pour chaque transfert de compétence entre les communes et leur EPCI puis de produire un rapport qui est ensuite soumis à l'approbation des communes membres

Chaque commune est donc invitée à désigner le ou les élu(s) chargé(s) de représenter sa collectivité.

Pour ces désignations, l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, par dérogation au premier alinéa, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le scrutin public à main levée.

Madame LION Sandrine se porte candidate.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame LION Sandrine pour représenter la commune de FONTEVRAUD-L'ABBAYE au sein de la CLECT de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

5. Délibération n°2026-05-48

SIEML – Versement d'un fonds de concours pour la réparation de l'éclairage public

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Article 1

La commune de Fontevraud-l'Abbaye, par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2026, décide à l'unanimité de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

DEV140-26-280 Suite intervention 140-26-273, devis complémentaire au PL122 rue du Logis Bourbon ;

- *Montant de la dépense : 1 022,58€ Net de taxe*
- *Taux du fonds de concours : 75%*
- *Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 766,94€ Net de taxe*

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Le Maire de la commune de Fontevraud-l'Abbaye, le comptable de la commune de Fontevraud-l'Abbaye, le président du SIEML, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



6. Questions diverses

- Compte rendu de Mr DUJARDIN au sujet de la réunion de l'association Les Ligériens de Cœur. Concernant le transport solidaire, 50% des utilisateurs sont des Fontevristes et dans 90% des cas il s'agit de transport médical. L'aide aux devoirs, en lien avec les enseignants, fonctionne pour des petits groupes de 2 à 3 enfants qui en ont vraiment besoin. Au sujet de la rénovation et de la mise en conformité du local du Beniquet, la CAF s'engage dans cette opération. Le coût pour l'association s'élèverait à 34 000€ et la participation des communes serait de 1 000€ (multiplié par 10 par la CAF). Les fonds de la CAF seront débloqués lorsque le bail emphytéotique sera signé.

- Compte rendu de Mr JOUBERT sur l'assemblée générale d'ALTER. Il explique qu'il existe beaucoup de compétences différentes au sein du groupe ALTER. Son président a démissionné du fait de la limite d'âge et c'est son adjoint qui devient le nouveau président. Leur bilan financier est positif toutefois, moins d'actions sont engagées par rapport à 2022. Alter nous accompagne sur la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des espaces publics et sur la ZAC des Perdrielles.

Arrivé de Mr TOURNEUX Florian à 19h48.

- Compte rendu de Mr LAURENT au sujet de la rénovation énergétique des écoles. Une réunion s'est tenue la semaine dernière avec le maître d'œuvre, Mr BOURSE, afin de faire un point sur l'avancé du dossier. Cette opération consiste à changer les menuiseries, la ventilation, l'isolation intérieure, l'abaissement des plafonds, les sols et la mise en conformité du système électrique. Le but étant une économie énergétique de 42% (seuil minimum pour l'obtention des subventions). Actuellement, le coût de cette opération est estimé à 1 100 000€ HT mais une nouvelle consultation des entreprises sera réalisée à la rentrée pour actualiser les devis et les coûts. Nous pourrons ensuite constituer les dossiers de demandes de subventions. Les travaux de l'école maternelle seraient prévus en 2027 et en 2028 pour l'école primaire.
- Compte rendu de Mr GALLÉ au sujet de la renaturation des cours d'école. Une réunion de cadrage avait eu lieu en février avec les écoles, les parents d'élèves, la Mairie et la Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine qui nous accompagne dans ce projet. Un appel d'offre a été lancé par le PNR et une visite des entreprises intéressées a eu lieu récemment. Une restitution nous sera faite très prochainement.
- Compte rendu de Mme CHEVREUX. Une visite du cimetière sera organisée un soir prochainement pour expliquer l'organisation et les travaux en cours. La prochaine réunion du CCAS aura lieu le 05 juin 2026 à 14h00 en salle de réunion en Mairie. Il s'agira de mettre en place le nouveau Conseil d'Administration du CCAS. Les échanges intergénérationnels avec l'école maternelle se poursuivre et 2 dates nous sont proposées. L'EHPAD organise un troc de plantes le 06 juin 2026 de 10h à 17h. Le 20 juin 2026 à 15h il y aura une intervention musicale pour célébrer la fête de la musique. L'ARS a levé toutes les remarques et tout est de nouveau en conformité. Le ROTARY CLUB fait un don à l'EHPAD de 5 000 € pour du matériel de soins principalement.
- Compte rendu de Mme HUAULT qui nous fait une synthèse des adhésions aux Petites Cités de Caractère. Il s'agit d'une adhésion volontaire à la marque. Les avantages sont l'obtention d'aides en ingénierie et financière. Des commissions de contrôle sont régulières pour rester au sein de la marque PCC. Il y a 17 communes inscrites à la marque des Petites Cités de Caractère en Maine et Loire et l'Agglomération Saumuroise est la plus représentée. Un architecte du patrimoine accompagne les projets avant leur proposition à l'Architecte des Bâtiments de France pour les permis d'aménager. Concernant Les Plus beaux Villages de France le statut est différent et à vocation plus touristique et patrimonial, pour une durée de 6 ans et pour lequel nous payons une cotisation.
- Commission Voirie/Environnement le 08 juin 2026 à 18h30.
- Commission Cadre de Vie/Embellissement le 10 juin 2026 à 18h30.
- Fête de la musique le 20 juin 2026.
- Prochain Conseil Municipal le 23 juin 2026 à 19h.
- Une réunion de cohésion élus/agents aura lieu le 30 juin 2026 à 18h.
- Concert One Stage le 03 juillet 2026.

Séance levée à 21h00.

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026 est **APPROUVÉ** / ~~REJETÉ~~ à :
POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

A Fontevraud-l'Abbaye, le 23 juin 2026.

Le Maire,
Sandrine LION



Le secrétaire de séance,
Sylvie HUAULT

